

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 mai 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS : *Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-130

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019 ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 avril 2019 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. Sûreté du Québec – Autorisation de paiement de la quote-part ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. Glissement de terrain – Date d'une consultation publique – Autorisation de publication ;

VOIRIE MUNICIPALE

09. Déneigement des trottoirs – Fin du contrat de location – Tracteur Mahindra ;
10. Rang du Chenal-Tardif – Modification de la limite de vitesse – Autorisation d'achat de panneaux de signalisation ;
11. Pavage municipal – Rue Hector – Demande de l'entreprise Les échelles C.E. Thibault ;
12. Rapiéçage des rues – Octroi de contrat ;
13. Réfection du rang du Haut-de-la-Rivière – Mandater un arpenteur-géomètre ;

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Branchement d'aqueduc – Entreprise 5 points cannabis – Mandater Gest-Eau ;
15. Réseau d'aqueduc – Entreprise 5 points cannabis – Achat d'un débitmètre ;
16. Cours d'eau Joseph Courchesne – Demande d'entretien à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

17. Élargissement de la consigne des contenants de verre – Autorisation de signature d'un mémoire ;
18. Mise aux normes des fosses septiques- Autorisation de publication d'avis public ;
19. Contrôle biologique des mouches noires – Autorisation de paiement ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Adoption de règlement – Règlement no. 185-2019 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
21. Adoption de règlement – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du groupe récréation ;
22. Zone industrielle – Groupe 132 – Autorisation de concassage ;

LOISIRS ET CULTURE

23. Programme placement Carrière-été – Personnel horticulteur – Embauche d'un étudiant ;
24. Règlement no. 164-2017 – Vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – Modification de la grille tarifaire ;
25. Aménagement paysager – Autorisation d'achat de parasol ;
26. Aménagement paysager – Achat de plants de fleurs annuelles et vivaces ;
27. École Vincent Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire 2019-2020 ;
28. Ligue de soccer 2019 – Inscription à la ligue – Autorisation de paiement ;
29. Ligue de soccer 2019 – Inscription à l'équipe bantam ;
30. Comité de soccer – Autorisation de paiement des différentes demandes ;
31. Fête nationale – Engagement de deux artistes de renoms – Autorisation de signature et de paiement ;
32. Fête nationale – Services techniques Spec-Tech – Autorisation de signature et de paiement ;
33. Fête nationale – Jeux gonflables – Autorisation de signature et de paiement ;
34. Fête nationale – Chapiteau – Autorisation de signature et de paiement ;
35. Centre communautaire – Projet de rénovation – Octrois de contrats plombier, électricien, entrepreneur général et carreleur ;
36. Poste d'agente en loisirs et vie communautaire – Embauche de Madame Josée Bussières ;
37. Parade du Pow-Wow d'Odanak – Autorisation de circuler

-
38. Affaires diverses ;
 39. Documents déposés ;
 40. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 41. Période de questions ;
 42. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 avril 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-131

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 avril 2019 et d'en autoriser la signature.

04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019 de la Municipalité de Pierreville.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 10 mai 2019 ;

2019-05-132
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7082	Claire Laforce Notaire - Achat de 2 terrains rue Tremblay	56 302,47 \$
2	7122	Métro Rouillard & Frères inc. - Déglacage de la rue Rouillard	863,46 \$
3	7123	Ministre des finances - Permis de réunion pour la fête nationale	182,00 \$
4	7124	Ministre des finances - Renouvellement de carte d'apprenti pour le traitement des eaux usées (Sylvain Bardier)	115,00 \$
5	7125	Groupe Tanguay & Associés - Formation "Les principes hydraulique et entretien d'un réseau d'eau (Sylvain Bardier)	229,95 \$
6	7126	Association des gestionnaires - Formations sur la taxation et loi 122 (Lyne Boisvert)	517,39 \$
Sous-total des factures déjà payées			58 210,27 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements avril 2019	8,75 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire mars 2019	60,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			68,75 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Mars 2019	1 310,56 \$
2		Hydro-Québec - Février à mars 2019	5 119,28 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remises DAS provinciale avril 2019	6 921,36 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Déplacement prévention incendie, déplacement Martin Croteau, génie civil, 2/3 quote part	51 498,85 \$
5		Receveur général du Canada - Remises DAS fédérale avril 2019	2 807,69 \$
6		RREMQ - Régime de retraite avril 2019	2 852,70 \$
7		Sogetel - Service Internet avril 2019	18,34 \$
8		Visa Desjardins - I Tunes	1,48 \$
9		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel sur contrat GPS sur camion GMC avril 2019	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			70 570,50 \$

Fournisseurs (dépenses 2019)

			- \$
1	7127	Buropro - Broches, marqueur, photocopies avril 2019	312,61 \$
2	7128	Descheneaux Éric - Déplacements mars: Formation gestion infrastructure MRC, HV Nicolet	- \$
3		Suite: Lancement nouvelle image Centre-du-Québec MRC Nicolet-Yamaska, avenir des Églises St-Elphège	97,50 \$
4		Descheneaux Éric - Déplacements avril: Rencontre député glissement terrain à Bécancour, MRC, SADC,	- \$
5		Suite: Rencontre SQ, Comité Zip du lac Saint-Pierre St-Ursule, rencontre Ciusss MCQ terrasse Trucotte	259,50 \$
6	7129/7130	Dépanneur Pierreville - Essence camions et bidons avril 2019	843,19 \$
7	7131	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur avril 2019	83,30 \$

8	7132	Équipements Raydan - Location de pompes pour usine d'épuration des eaux usées ND	737,46 \$
9	7133	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation avril 2019	56,00 \$
10	7134	Garage Pierre Dufresne - Changement d'huile sur camions F250 et Ranger	198,61 \$
11	7135	Groupe Ultima - Avenant d'assurance suppression du Kubota (2018), tracteur Mahindra 2018-2019	38,00 \$
12	7136	Guévin-Michaud Marie-Pier - Chocolats pour la fête de Pâques	44,69 \$
13	7137	L'annonceur - Encouragement des commerces de la région	80,48 \$
14	7138	Environex - Tests d'eaux usées et neiges usées	295,49 \$
15	7139	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Lumière DEL 108W pour le coin rangs St-Louis et Petit-Bois	868,06 \$
16	7140	Les Entreprises Pierreville Ltée. - 12 roues de sable pour inondation	281,69 \$
17	7141	Les éditions juridiques FD inc. - Permis de rénovation	221,62 \$
18	7142	Mégaburo - Chemises roses, papier 8.5x11, papier 11x17, relieur en vinyle orange, cartouches d'encre	413,68 \$
19	7143	MRC Nicolet-Yamaska - Formation des élus: Maîtrisez vos dossiers municipaux 30 mars 2019	1 027,75 \$
20	7144	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 1/4 vers. Arrosage des mouches noires	20 159,59 \$
21	7145	Normand Bardier - Transport d'asphalte froide	402,41 \$
22	7146	Patrick Morin - Pile 1.5V, collier de serrage, bidons d'essence, plaque de prise,	56,99 \$
23	7147	Poste Canada - Envoi d'un communiqué pour le changement de date du conseil d'avril	146,28 \$
24	7148	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau avril 2019	15 137,07 \$
25	7149	R.G.M.R Bas Saint-François - 5/12 vers. Quote-part	17 457,15 \$
26	7150	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Visite préventionniste, 141, Haut-De-La-Rivière, 2e quote-part	30 923,03 \$
27	7151	Métro Rouillard & Frères - Buffet pour la rencontre des entreprises au mois de mars	573,30 \$
28	7152	Techmix - 6.01 TM d'asphalte froide	760,10 \$
29	7153	Therrien Couture - Honoraires professionnels pour règlement crédit taxes	1 367,05 \$
30	7154	Vaccum Drummond - Service d'hydropression débloquer ponceau 395 rang Du Haut-De-La-Rivière	546,36 \$
31	7155	Sébastien Thivierge, ing. - Avis technique pour le bâtiment de l'Hôtel Traversy	900,00 \$
32	7156	Sayer Johanne - Frais de cellulaire Éric Traversy Janv. Fév. Mars. Avril	200,00 \$
33	7157	Constant Vallée - Fabrication d'une boîte à fleur	60,00 \$
Sous-total des factures à payer			94 548,96 \$

Total des factures du mois	223 398,48 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 39 et se termine à 19 h 46.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. SÛRETÉ DU QUÉBEC – Autorisation de paiement de la quote-part

CONSIDÉRANT QUE pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, la Municipalité de Pierreville doit payer une quote-part à la Sûreté du Québec ;

2019-05-133

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de Sûreté du Québec pour la somme de 176 683 \$ pour leur service ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

08. GLISSEMENT DE TERRAIN – Date d'une consultation publique – Autorisation de publication

CONSIDÉRANT QUE des décisions importantes devront être prises au sujet du glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE pour prendre ces décisions, la Municipalité se doit d'organiser une consultation à la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit informer ses citoyens de ladite consultation par le biais d'un média traditionnel local et d'un communiqué envoyé dans la population ;

2019-05-134

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publication d'une annonce concernant la tenue d'une assemblée de consultation publique, le 21 mai à 19 h au 26, rue Ally à Pierreville, dans le journal *L'Annonceur* au coût de ± 145 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis – Sécurité civile » 02 230 00 341

VOIRIE MUNICIPALE

09. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – Fin du contrat de location – Tracteur Mahindra

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-01-017* autorisait la location d'un tracteur de marque Mahindra pour le déneigement des trottoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est terminée, donc le tracteur n'est plus utile pour la Municipalité ;

2019-05-135

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler le contrat de location pour le tracteur Mahindra et de remettre celui-ci au Centre agricole de Nicolet-Yamaska ;

QUE les immatriculations et les assurances pour ce tracteur soient annulées, et ce, en date du 13 mai 2019.

10. RANG DU CHENAL TARDIF – Modification de la limite de vitesse – Autorisation d’achat de panneaux de signalisation

CONSIDÉRANT QUE les résidents des chalets du rang du Chenal-Tardif ont fait une demande afin de réduire la limite de vitesse à 20 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont procédé à l’étude de la demande desdits résidents et qu’un règlement modifiant la limite de vitesse sur le rang du Chenal-Tardif à partir du 401 sera adopté prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du ministère des Transports du Québec, lorsqu’une municipalité réduit une limite de vitesse, celle-ci doit indiquer la mise en vigueur prochaine de la nouvelle limite en ajoutant un panneau prévu à cet effet un mois avant la date d’entrée en vigueur du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE suivant la date d’entrée en vigueur du règlement modifiant la limite de vitesse, la municipalité doit indiquer qu’une nouvelle limite est fixée en ajoutant un panneau prévu à cet effet durant une période de trente (30) à soixante (60) jours ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-136

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat des panneaux de signalisation appropriés, dans le but d’adopter prochainement un règlement modifiant la limite de vitesse sur le rang Chenal-Tardif à partir du 401, et ce, jusqu’à la fin de la route, à l’entreprise MARTECH, pour une somme de 161,60 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneaux signalisation » 02 355 00 640

11. PAVAGE MUNICIPAL – Rue Hector – Demande de l’entreprise Les échelles C.E. Thibault

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’aqueduc ont été effectués sur la rue Hector il y a sept (7) ans, soit en 2011 et qu’une partie du pavage de l’accotement est abîmée devant l’entreprise Les échelles C.E. Thibault ;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite entreprise, les travaux de pavage auraient été mal exécutés par l’entrepreneur puisque le nouvel asphalage est en piteux état ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise doit circuler constamment sur ce tronçon avec leurs chariots élévateurs et que les trous rendent le transport de leurs marchandises dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Les échelles C.E. Thibault a dû refaire cette partie de route afin de la rendre praticable ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-137

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de payer à l’entreprise Les échelles C.E. Thibault un montant de 1 500 \$ afin de rembourser une partie des travaux effectués sur la rue Hector.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Panneaux signalisation » 02 355 00 640

12. RAPIÉÇAGE DES RUES – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de donner le contrat de gré à gré à l'entreprise Groupe 132 Inc. ;

2019-05-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage à effectuer sur les routes appartenant à notre municipalité au coût de 265 \$/tonne ;

QUE la totalité des travaux n'excède pas le montant prévu au budget 2019 de 13 000 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces travaux doivent être terminés avant juin 2019 ;

QUE l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, marquera au préalable les endroits à rapiécer et qu'il assurera la supervision de ces travaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Rapiéçage des routes » 02 320 04 521*

13. RÉFECTION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Mandater un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil du 23 avril dernier, la *Résolution no. 2019-04-105* a été adoptée afin de mandater la firme de génie Génie-Cité pour accompagner la Municipalité dans ses démarches pour le projet de réfection du rang du Haut-de-la-Rivière entre le rang Saint-Jacques et la limite de la Municipalité de Saint-Elphège ;

CONSIDÉRANT QUE la firme en question a procédé à un appel d'offres par invitation pour effectuer le relevé des 23 ponceaux et d'environ 25 entrées charretières pavées sur le rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'offre de service de l'entreprise Groupe BC2 ;

2019-05-139

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme GROUPE BC2 afin de procéder au relevé de 23 ponceaux, d'environ 25 entrées charretières sur le rang du Haut-de-la-Rivière pour un montant forfaitaire de ± 4 475 \$ (taxes en sus) ;

QUE le plan sommaire compilant les données topographiques ainsi que les coordonnées du relevé seront livrées.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004*

HYGIÈNE DU MILIEU

14. BRANCHEMENT D'AQUEDUC – Entreprise 5 points cannabis - Mandater Gest-Eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de l'entreprise 5 points cannabis afin de permettre un branchement au réseau d'aqueduc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entreprise consommera une grande quantité d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour connaître le bon diamètre du tuyau à utiliser pour le raccordement à l'aqueduc de la Municipalité, celle-ci doit faire appel aux services d'ingénieurs spécialisés dans ce domaine afin d'éviter une importante diminution de la pression d'eau pour les usagers du Chenal-Tardif et du secteur Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-140

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme GEST-EAU afin de déterminer le diamètre des tuyaux pour le raccordement au service d'aqueduc de la Municipalité pour l'entreprise 5 points cannabis, au taux horaire de 125 \$, pour une estimation de $\pm 1\ 000$ \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Hono. Prof. Service de génie » 02 413 00 411

15. RÉSEAU D'AQUEDUC – Entreprise 5 points cannabis – Achat d'un compteur d'eau

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une entreprise cultivant le cannabis occasionne une grande consommation d'eau ;

CONSIDÉRANT QU'afin de connaître le débit d'eau utilisée en temps réel par cette entreprise et ainsi être au fait de la quantité d'eau utilisée par l'entreprise ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-141

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un compteur Octave DN40-50, avec enregistreur de données offrant des rapports périodiques de la consommation d'eau à l'entreprise COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC au coût de 4 927,04 \$ (taxes en sus) ;

QUE cet achat et les pièces nécessaires ainsi que la main d'œuvre lors de l'installation soient facturés à l'entreprise 5 points cannabis.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

16. COURS D'EAU JOSEPH COURCHESNE – Demande d'entretien à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Joseph Courchesne à Pierreville, numéro de lot touché par les travaux 5 734 075, reçu le 29 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

2019-05-142

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'entretien du cours d'eau Joseph Courchesne et de la transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska.

17. ÉLARGISSEMENT DE LA CONSIGNE DES CONTENANTS DE VERRE – Autorisation de signature d'un mémoire

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019, les élus ont adopté la *Résolution no. 2019-03-071* en appui à la demande du milieu municipal en faveur de la modernisation de la consigne en augmentant le montant de celle-ci et en élargissant la consigne aux contenants de boissons en verres et en plastiques ;

CONSIDÉRANT QUE certaines villes et entreprises déposent des mémoires s'opposant à la consigne, il est important de déposer un maximum de mémoire en faveur de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-143

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les membres du conseil de la Municipalité de Pierreville à signer chacun un mémoire en faveur de l'élargissement de la consigne et de le soumettre à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

18. MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES – Autorisation de publication d'avis public

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande aux propriétaires de résidences ayant des fosses septiques de se soumettre aux normes exigées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à un appel d'offres afin de réaliser un relevé sanitaire sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit publier un avis public annonçant cet appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-144

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la publication de l'avis public d'appel d'offres dans le journal *L'Annonceur* au coût de ± 234 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis – Mise aux normes des fosses septiques » 02 415 00 411

19. CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a adhéré en 2015 au contrôle biologique des mouches noires pour une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit payer sa quote-part à la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la gestion de ce contrôle ;

2019-05-145

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de notre quote-part pour le contrôle biologique des mouches noires à la Municipalité de Saint-François-du-Lac en quatre versements, pour un total de 67 198,65 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Arrosage insectes » 02 470 01 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 185-2019 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation sur le territoire de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de favoriser la revitalisation de son territoire en favorisant l'implantation de nouvelles constructions dans les limites de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'adopter par règlement un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet à la Municipalité d'intervenir dans ces domaines en établissant des crédits de taxes foncières pour les propriétaires d'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 23 avril 2019 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

2019-05-146

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 185-2019 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

21. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 183-2019, modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du groupe récréation

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

2019-05-147
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 183-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville afin de modifier l'usage de la zone H-02 pour permettre l'usage Commerce I et de modifier l'usage du groupe récréation.

22. ZONE INDUSTRIELLE – Groupe 132 – Autorisation de concassage

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe 132 Inc., établie dans le parc industriel de la Municipalité de Pierreville, a fait plusieurs demandes afin de procéder à du concassage de matériaux de chantier tels que le béton et l'asphaltage, et ce, sans restriction concernant la période de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe 132 Inc. s'engage à respecter la loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'aucun impact supplémentaire sur le voisinage et l'environnement n'est anticipé dans le cadre de cette modification ;

2019-05-148
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à l'entreprise Groupe 132 Inc. d'extensionner les dates de concassage sans aucune restriction annuellement. Le concassage devra s'effectuer du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 excluant les périodes de vacances de la construction et les jours fériés. Finalement, l'entreprise Groupe 132 Inc. devra respecter à la lettre le certificat d'autorisation initial du MDDELCC soit 30 000 tonnes de béton de ciment et 10 000 tonnes de béton bitumineux comme quantité maximum de production annuellement.

QU'afin de réduire la poussière causée par les travaux de concassage, l'usage d'un boyau d'arrosage sera obligatoire.

LOISIRS ET CULTURE

23. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – Personnel horticulteur – Embauche d'un étudiant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher une personne responsable pouvant s'occuper de l'entretien des platebandes et de l'aménagement des parcs et d'autres tâches connexes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Placement carrière-été finance seulement huit (8) semaines à 32 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de toutes les tâches reliées au travail d'horticulteur, les élus ont pris la décision d'offrir 35 à 40 heures par semaine afin de permettre à la personne engagée d'effectuer la totalité des tâches demandées ;

2019-05-149

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher Madame Rosalie Fontaine, au taux horaire de 13 \$/heure à raison de 40 heures par semaine ;

QUE Madame Fontaine a débutera son travail le 14 mai 2019

QUE l'employée évoluera sous la supervision de la directrice générale, Madame Lyne Boisvert et de l'inspecteur municipal, Monsieur Sylvain Bardier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Salaire horticulteurs parcs » 02 701 50 144

24. RÈGLEMENT NO. 164-2017 – Vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – Modification de la grille tarifaire

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-05-115* a été adoptée afin d'établir une grille de tarif pour les vignettes de stationnement des utilisateurs des rampes de mise à l'eau sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 164-2017, il est stipulé que la grille tarifaire doit être déterminée par voie de résolution du présent conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle grille tarifaire est la suivante :

Vignette annuelle pour les résidents : 0 \$

Vignette annuelle pour les non-résidents : 110 \$

Vignette journalière : 25 \$

2019-05-150

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du Règlement no. 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau, tel que mentionné précédemment.

25. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Autorisation d'achat de parasols

CONSIDÉRANT QUE pour la prochaine saison estivale, les élus désirent procéder à l'achat de nouveaux parasols afin d'embellir les espaces verts sur le territoire ;

2019-05-151

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de parasols pour un montant n'excédant pas 400 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND – Bord de l'eau » 02 701 41 690

26. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Achat de plants de fleurs annuelles et vivaces

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville désire embellir les espaces municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil procède chaque année à l'achat de fleurs pour la saison estivale ;

2019-05-152

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de fleurs et d'arbustes annuels et vivaces jusqu'à un maximum de ± 550 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « B.N.D. - Parcs » 02 701 50 639

27. ÉCOLE VINCENT-LEMIRE – Commandite pour l'agenda scolaire 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda pour l'année scolaire 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité permet de vendre l'agenda aux élèves à un prix moindre que le prix coûtant ;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Municipalité de Pierreville figurera dans l'agenda ;

2019-05-153

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 50 \$ pour la publication de cet agenda.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Organismes- Divers » 02 701 90 990

28. LIGUE DE SOCCER 2019 – Inscription à la ligue – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE les activités des équipes de soccer de Pierreville sont commencées ;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de Pierreville doivent s'inscrire à la ligue de soccer pour les joutes 2019 entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 40 inscriptions de joueurs et joueuses ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a droit à un crédit de 21 \$ pour des inscriptions payées en trop à la saison 2018 ;

2019-05-154

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à messieurs David Richard, Marco Beaudry et Mme Danielle Laramée la somme de 259,00 \$ se détaillant ainsi :

- 40 inscriptions à 7 \$ pour la somme de 280 \$
- Moins un crédit de 21 \$

QUE le chèque sera posté à M. David Richard.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

29. LIGUE DE SOCCER 2019 – Inscription à l'équipe bantam

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer pour la saison de soccer pour l'équipe du bantam U-16 à la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

2019-05-155
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'équipe bantam U-16 au Comité des Loisirs de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au coût de 60 \$/joueurs à raison de deux joueurs, pour une somme de 120 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

30. COMITÉ DE SOCCER – Autorisation de paiement des différentes demandes

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de la gestion des équipes de soccer de la Municipalité ont fait des demandes afin d'acheter de nouveaux chandails, des ballons, des filets de but et de la nouvelle peinture ;

2019-05-156
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la somme de ± 3 500 \$ (taxes en sus) afin de payer les demandes du comité responsable du soccer de la Municipalité précédemment mentionnées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

31. FÊTE NATIONALE – Engagement de deux artistes de renoms – Autorisation de signature et de paiement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs souhaite attirer le plus de gens possible chez nous pour célébrer la Fête nationale dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la prestation de deux artistes reconnus par le public aidera à la participation des gens à l'événement ;

2019-05-157
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

Le conseiller Steeve Desmarais demande un vote d'opinion afin de départager le sujet

Adopté à la majorité

Pour : 3

Contre : 2 (Steeve Desmarais et Michel Bélisle)

Abstention : 0

SUITE AUX RÉSULTATS, IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats des deux artistes, soit un au coût de ± 2 000 \$ (taxes en sus), et l'autre au coût de 2 500 \$ (taxes en sus) et dont les noms seront dévoilés sous peu lors d'une conférence de presse ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990*

**32. FÊTE NATIONALE – Services techniques SPEC-TECH –
Autorisation de signature et de paiement**

CONSIDÉRANT QUE pour le spectacle de la Fête nationale, le Comité des loisirs de Pierreville fera appel aux services techniques et pyrotechniques de l'entreprise SPECT-TECH ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail demande une spécialisation professionnelle et que nous devons d'engager des professionnels de la pyrotechnie et de la sonorisation afin d'offrir aux festivaliers une fête réussie ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-158

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de l'entreprise SPEC-TECH pour la réservation d'un technicien sonorisateur, d'un aide-technicien pour le montage et le démontage et pour un artificier professionnel, en plus du matériel requis pour le spectacle de musique et les feux d'artifice pour une somme de 3 500 \$ (taxes en sus), payable immédiatement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990*

**33. FÊTE NATIONALE – Jeux gonflables – Autorisation de
signature et de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs désire louer des jeux gonflables pour faire profiter les familles ainsi qu'amuser les enfants lors de la journée de la Fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-159

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec GROUPE ANIMATIONS pour 4 modules gonflables au coût de ± 1 425 \$ (taxes en sus) ;

QUE le paiement se fera en totalité le jour de l'événement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990*

**34. FÊTE NATIONALE – Chapiteau — Autorisation de
signature et de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale arrive à grands pas et qu'il faut réserver l'équipement nécessaire pour cet événement ;

CONSIDÉRANT QU'il nous faut un chapiteau pour la tenue d'un tel événement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-160

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la

municipalité le contrat avec CHAPITEAU CENTRE-DU-QUÉBEC INC. pour la réservation du chapiteau, au coût de ± 3 300 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

35. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation – Octrois de contrats plombier, électricien, entrepreneur général et carreleur

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-01-031*, adoptée lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, autorisait la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à préparer les documents d'appel d'offres pour procéder à l'embauche d'un plombier, d'un électricien, d'un entrepreneur général et d'un carreleur ;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres par invitation ont été envoyés par courriel le 26 mars dernier à différents entrepreneurs dans les différents domaines précédemment mentionnés et qu'un accusé de réception a été effectué auprès de chacun ;

CONSIDÉRANT QU'un addenda a été envoyé le 10 avril aux mêmes entrepreneurs et qu'un accusé de réception a également été fait auprès de chacun ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues le 7 mai dernier et que celles-ci se détaillent ainsi :

Plombier :

Plomberie Ric-Eau 15 995,00 \$ (taxes en sus)

Électricien :

CLC Électrique 18 659,46 \$ (taxes en sus)

Construction Thiery Lampron Inc. 15 848,00 \$ (taxes en sus)

Entrepreneur général :

Construction Thiery Lampron Inc. 48 850,36 \$ (taxes en sus)

Carreleur :

Mathieu Lussier 20 465,00 \$ (taxes en sus)

Construction Thiery Lampron Inc. 40 700,00 \$ (taxes en sus)

2019-05-161

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher les entrepreneurs suivants pour les travaux de rénovation du centre communautaire :

Plombier :

Plomberie Ric-Eau 15 995,00 \$ (taxes en sus)

Électricien :

Construction Thiery Lampron Inc. 15 848,00 \$ (taxes en sus)

Entrepreneur général :

Construction Thiery Lampron Inc. 48 850,36 \$ (taxes en sus)

Carreleur :

Mathieu Lussier 20 465,00 \$ (taxes en sus)

QUE ces travaux de rénovation au montant de 101 158,36 \$ (taxes en sus) s'ajouteront à la rénovation de la grande salle, soit le gymnase, les trois (3) salles de bains ainsi que l'entrée principale et le vestiaire.

36. POSTE D'AGENTE EN LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – Embauche de Madame Josée Bussièrès

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2019-02-052* permettait l'affichage d'une offre d'emploi afin d'embaucher une agente en loisirs et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux candidatures pour ce poste et qu'une seule personne a été rencontrée par le Comité de sélection en entrevue d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité étaient composés des conseillères Marie-Pier Guévin-Michaud, Ginette Nadeau et Nathalie Traversy, et que celles-ci ont fortement recommandé l'embauche de madame Bussièrès ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-162

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

Le conseiller Steeve Desmarais demande un vote d'opinion afin de départager le sujet

Adopté à la majorité

Pour : 3

Contre : 2 (Steeve Desmarais et Michel Bélisle)

Abstention : 0

SUITE AUX RÉSULTATS, IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Josée Bussièrès au poste d'agente en loisirs et vie communautaire, et ce, sur la recommandation du Comité de sélection ;

QUE madame Josée Bussièrès débutera ses fonctions dès le 3 juin 2019 à raison de 20 heures/semaine et qu'elle sera en période de probation pour une durée d'un an ;

D'ANNEXER à la présente résolution, comme document interne et confidentiel, l'écrit intitulé « *Entente entre madame Josée Bussièrès et la Municipalité de Pierreville* » qui sera signé par les deux parties la journée d'entrée en poste de madame Bussièrès.

37. PARADE DU POW-WOW D'ODANAK – Autorisation de circuler

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la parade du 60^e Pow Wow d'Odanak a fait une demande à la Municipalité de Pierreville afin d'emprunter la rue Maurault lors de la parade de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE ladite parade aura lieu le 7 juillet 2019 de 10 h à 12 h ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-163

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité de la parade du 60^e Pow Wow d'Odanak à emprunter la rue Maurault pour l'inclure dans le trajet de la parade.

38. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

39. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun élément n'étant déposé, nous poursuivons l'assemblée

40. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 31 et se termine à 20 h 43.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Le centre communautaire

La consommation d'eau

Fête nationale

Concassage

42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-164

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 43.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière